



## 2. Migrants et migrations

Un **migrant** est une personne ayant changé de résidence au moins une fois au cours de la période.

On appelle «**migrant au sens du recensement**» une personne dont la résidence à la date du recensement précédent était différente de celle au recensement considéré.

Une **migration** est un changement durable de lieu de résidence. On pourra distinguer les migrations infra-communales (changements de logement à l'intérieur de la même commune), des migrations intercommunales (changements de commune de résidence). La question sur le lieu de résidence n années plus tôt permet donc de dénombrer des migrants au sens du recensement et non des migrations.

Sur une période donnée, le nombre de migrants est, en général, inférieur au nombre de migrations car une personne peut enchaîner plusieurs migrations. Les recensements permettent d'enregistrer la situation de départ et la situation d'arrivée mais pas de mesurer le nombre de migrations. Le trajet origine ⇒ destination identifié avec le recensement est **la résultante de l'ensemble des migrations effectuées**. Les individus peuvent avoir effectué des étapes intermédiaires qui ne sont pas observables. De ce fait, il n'est pas possible de calculer des taux annuels de migration en divisant simplement le nombre de migrants par la durée de la période. En revanche, on peut calculer des **taux annuels de migration nette**.

---

### Les limites

---

- ✓ Pour les échanges avec l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie, seuls les entrants sont connus.

Les sortants ne le sont pas car, ayant quitté le territoire, ils ne sont pas dans le champ du recensement.

Pour une zone donnée, on peut donc calculer **un solde migratoire interne** en se limitant aux échanges avec le reste du territoire calédonien, mais on ne peut pas calculer un solde migratoire global incluant les échanges avec l'extérieur.

- ✓ Le recensement ne permet pas de mesurer exactement le nombre « réel » de migrants sur la période.

Le nombre réel de migrants est sous-estimé. En effet, trois catégories de migrants ne sont pas comptabilisées :

- ceux partis à l'étranger au cours de la période ;
- ceux décédés au cours de la période ;
- ceux ayant fait, au cours de la période, au moins deux migrations se terminant par un retour à la zone de départ.

- ✓ Les caractéristiques des migrants ne sont connues qu'en fin de période.

Les caractéristiques socio-démographiques des individus, ainsi que celles de leur logement ou de leur famille, sont connues à la date du recensement. En revanche, on ignore quelles étaient ces caractéristiques en début de période ou au moment de la migration. Les migrations résidentielles étant souvent liées à des changements, familiaux ou professionnels, il faut être prudent quant à l'analyse des déterminants de la migration. On ne peut parler des caractéristiques des individus qu'à leur lieu d'arrivée, donc après la migration.

- ✓ Depuis 2004, la durée de la période d'observation s'est réduite.

Lors des recensements, on interroge les individus sur leur lieu de résidence au 1<sup>er</sup> jour du mois du précédent recensement. Depuis 2009, les recensements ont lieu tous les cinq ans. Auparavant, la période intercensitaire variait entre 6 et 8 ans. La durée d'observation étant plus courte, cela réduit les cas de migrations multiples au cours de la période.

Du fait du changement de la durée d'observation, les flux de migrants entre 2004 et 2009, entrants ou sortants, ne sont pas directement comparables avec ceux des périodes antérieures. En effet, les flux mesurés ne sont pas proportionnels à la durée de la période car les migrations intermédiaires sont plus nombreuses si la période est plus longue. En revanche, les soldes internes annuels (obtenus par différence entre le nombre d'entrants et le nombre de sortants de la zone, divisée par la durée de la période en années) sont comparables, les arrivées et les départs intermédiaires s'annulant. À l'avenir, la durée d'observation étant fixe à 5 ans, on pourra effectuer des comparaisons temporelles de flux de migrants sur 5 ans.

---

## L'analyse des flux migratoires externes

---

L'analyse des flux migratoires externes de la Nouvelle-Calédonie combine les données issues des recensements de population avec d'autres sources statistiques : état civil, trafic aérien, CAFAT, enquête passagers, recensement d'autres territoires, statistiques scolaires, fichier électoral ...

Une étude approfondie de ces flux migratoires externes a été conduite en 2010, par l'INSEE en collaboration avec l'ISEE. La méthodologie utilisée dans le cadre de cette étude est décrite dans le rapport présenté dans la partie analyse.